

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 26 juin 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 100 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Mireille BALOCCO - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Laurence LUCCIONI - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Janine MARY - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Brigitte VIRZI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Josiane FOINKINOS - Frédéric BOUSQUET représenté par Solange BIAGGI - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sandra DALBIN représentée par Kheïra ZENAFI - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Martine RENAUD - Jean-Claude DELAGE représenté par Nathalie FEDI - Frédéric DOURNAYAN représenté par Emilie DOURNAYAN - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Bernard JACQUIER - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - Vincent GOMEZ représenté par Garo HOVSEPIAN - Christian JAILLE représenté par Alain CHOPIN - Eric LE DISSES représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Marc LOPEZ représenté par Louisa HAMMOUCHE - Marie-Louise LOTA représentée par Daniel HERMANN - Bernard MARTY représenté par Marc POGGIALE - Florence MASSE représentée par Eric SCOTTO - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Isabelle SAVON - Gérard POLIZZI représenté par Lisette NARDUCCI - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Véronique PRADEL représentée par Emmanuelle SINOPOLI - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Stéphane RAVIER représenté par Jeanne MARTI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Michèle EMERY - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Maxime TOMMASINI représenté par Michel AZOULAI - Claude VALLETTE représenté par Carine ROGER - Josette VENTRE représentée par Albert LAPEYRE - Patrick VILORIA représenté par Marie-Christine CALATAYUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Anne DAURES - Dominique DELOURS - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Nathalie LAINE - Laurent LAVIE - Antoine MAGGIO - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Jean ROATTA - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 26 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

PROX 040-315/18/CT

■ Approbation de conventions de partenariat avec l'éco-organisme CITEO pour le financement d'actions pour l'optimisation du dispositif de tri des bouteilles plastiques

DTD 18/16530/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de son agrément comme éco-organisme pour la prise en charge des déchets d'emballages, CITEO a lancé le projet : « Vous Triez, Nous Recyclons » pour répondre à la problématique de la stagnation du geste de tri des bouteilles plastique. Il s'agit d'un projet expérimental déployé sur les territoires de Paris et Marseille afin d'augmenter le recyclage des bouteilles PET. Il cible à la fois la consommation au sein du foyer et hors foyer et teste des dispositifs de tri innovants et visibles, au cœur des quartiers et des lieux de consommation.

Le projet poursuit 3 objectifs à court terme :

- Installer des nouveaux dispositifs de tri a minima pour les bouteilles PET dans des lieux où les performances de tri sont basses ;
- Mobiliser les habitants afin de systématiser leur geste de tri ;
- Tester l'impact de différents leviers d'incitation au geste de tri.

Les actions qui seront mises en place comprendront un dispositif important de communication engageante avec des méthodes de mobilisation issues de la psychologie sociale.

Le projet expérimental « Vous Triez, Nous Recyclons » prévoit le déploiement de plusieurs projets sur Marseille. Deux d'entre eux nécessitent le passage de conventions avec MAMP.

Le **premier projet** concerne l'optimisation du dispositif de collecte des emballages et l'intégration paysagère des points d'apport. Il comprend 2 volets :

- la participation au déploiement de bacs gros volumes à préhension latérale avec pour objectifs de rapprocher systématiquement les points de collecte des ordures ménagères et des déchets d'emballage et d'améliorer leur visibilité et leur signalétique. Cette participation concernera une soixantaine de bacs en 2018 et une cinquantaine en 2019.
- la mise en place de points de tri innovants et intégrés dans le paysage. Cela consiste à fabriquer et tester en 2019 des ilots de tri innovants et intégrés sur l'année 2019. L'intégralité de ce volet sera prise en charge financièrement par CITEO.

Cette convention s'exécutera jusqu'au 31 décembre 2019. Les périmètres pourront évoluer durant la convention s'ils sont validés par les 2 parties.

Le **second projet** concerne l'accompagnement au changement de comportement quant à la gestion des déchets sur les plages urbaines. L'expérimentation se déroulera sur 3 plages marseillaises du 1er juin au 30 août 2018, en partenariat avec la ville de Marseille. CITEO s'engage à :

- Changer le dispositif de collecte par le retrait des corbeilles et l'installation d'abri-bacs regroupant les ordures ménagères et les emballages,
- Accompagner le changement de comportement des usagers par de la signalétique, de la communication sur site, et par l'intervention d'ambassadeur du tri,
- Participer financièrement pour acquérir des mobiliers de tri, des supports de communication et des prestations de service de communication.

Signé le 26 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018

Pour l'ensemble des projets, le Territoire de Marseille Provence s'engage à prendre en charge les frais de travaux de génie civil nécessaires à l'accueil des conteneurs, et l'exploitation : collecte, entretien et maintenance des conteneurs, tri des flux, recyclage des matériaux et production d'indicateurs de suivi de l'expérimentation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le Code de l'Environnement
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n°HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- L'arrêté du 23 août 2017 portant agrément de CITEO .

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que la signature de ces conventions permettra la mise en place et le financement par CITEO d'actions d'amélioration de la collecte des bouteilles plastiques sur le territoire Marseille Provence,
- Que la mise en œuvre de ces actions permettra à terme d'améliorer les performances du recyclage sur le territoire Marseille Provence.

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil de Territoire approuve les conventions de partenariat avec l'éco-organisme CITEO pour le financement d'actions pour l'optimisation du dispositif de tri des bouteilles plastiques.

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à signer ledit conventions.

Signé le 26 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018

Article 3 :

Les équipements acquis par CITEO dans le cadre de ces projets seront cédés automatiquement au territoire de Marseille Provence pour la somme de 1 euro à compter de leur complet amortissement.
Les montants seront imputées au budget annexe Collecte et traitement des Déchets du Territoire de Marseille Provence Nature : 7478 ; Sous Politique : G130 ; Fonction 812 ; Nature 1328

Adoptée

Monsieur Dominique TIAN ne prend pas part au vote

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC